



Elections professionnelles 2018

Commission administrative paritaire centrale (CAPC) des Agents Techniques du Ministère de la Défense (ATMD)

6 décembre 2018

Depuis 2014, la **CFDT** a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR). Ce protocole a été signé le 30 septembre 2015 par la **CFDT** malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel de différer d'un an son application.

Le rendez-vous salarial du 18 juin dernier démontre que la **CFDT** a eu raison de signer ce protocole.

Appel à voter
CAPC ATMD

La **CFDT** œuvre dans l'intérêt de tous les agents, et particulièrement pour les ATMD.

La **CFDT**, lors de cette mandature au travers de PPCR, a obtenu notamment :

- ✓ En termes de rémunération une évolution sensible, par un rééchelonnement indiciaire. Le corps des ATMD est passé en 3 grades par une fusion du grade d'ATMD1 en ATPMD2.
- ✓ Une augmentation de l'indice sommital :
 - de 19 points pour les ATMD,
 - de 38 points pour les ATMD1 fusionnés en ATPMD2,
 - de 13 points pour les agents déjà ATPMD2,
 - de 11 points pour les ATPMD1.
- ✓ En 2021, il est acté par décret que la grille de rémunération des ATMD verra l'indice de début de carrière progresser de 9 points.

NB : les points correspondent à l'Indice Majoré

Malgré ces avancées, le corps des ATMD manque toujours d'attractivité. Pour cela, la **CFDT** revendique :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Une rémunération de début de carrière à 120% du SMIC.✓ Une augmentation des taux promus promouvables pour un véritable déroulement de carrière.✓ La mise en place d'examens professionnels pour une partie des passages de grades.✓ Un plan de requalification de tous les postes en distorsion d'emplois permettant l'accès au corps des TSEF en supplément des choix.✓ Le développement d'une formation qualifiante voire diplômante afin de garantir une réelle promotion sociale au sein de la filière technique.✓ La création d'un grade fonctionnel permettant la promotion sans l'intégration parfois inadéquate dans le corps des TSEF. | <ul style="list-style-type: none">✓ L'accès au groupe 1 de l'IFSE du RIFSEEP pour tous les métiers éligibles aux travaux dangereux ou pénibles y compris dans le soutien.✓ Un recrutement soutenu pour l'accès dans le corps des ATMD.✓ La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle.✓ Un véritable parcours professionnel et de formation, lisible, fléché, sécurisé et attractif et l'application des bases posées dans le protocole PPCR, pour l'ensemble des agents.✓ Une augmentation générale et significative du montant de l'IFSE. Pour les groupes qui n'ont pas eu de revalorisation suite à l'abonnement au RIFSEEP, une augmentation permettrait un rééquilibrage des montants entre les différents groupes et entre les différentes filières. |
|--|--|



Dans le cadre de la concertation « Refonder le dialogue social avec les agents », la **CFDT** réaffirme sa volonté d'un dialogue social de proximité encadré et amélioré.



CAP Centrale des ATMD

LA CFDT DEFENSE VOUS PRESENTE SES CANDIDATES ET CANDIDATS !

Appel à voter
CAPC ATMD

Agent technique principal de 1 ^{ère} classe	
Nom Prénom	Affectation
BESSOT Didier	GSBdD Besançon – Antenne Valdahon
RAMOS Nicolas	DIRISI Lyon - CIRISI Varces
VERBAERE Michel	GSBdD Draguignan
OSTIN Jocelyne	CSN Nancy
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	
MARTINHO Sylvain	2 ^{ème} RMAT Bruz
ABANCOURT Didier	SPAC Paris
PROS Franck	13 ^{ème} BSMAT Clermont-Ferrand – dét Moulin
BARROIS Edouard	DA 204 Mérignac
VALDENNAIRE Hélène	DIRISI Metz
FOURCAUD ep COLLONGE Marie-Pierre	DIRISI Bordeaux – CIRISI Toulouse
Agent technique	
CHAPERON Fabrice	2 ^{ème} RMAT Bruz
THIEMY Maxime	2 ^{ème} RMAT Bruz – dét La Maltière
MEUNIER Johan	GSBdD Nîmes – Orange - Laudun
RAHAL Ahmed	GSBdD Draguignan

Les candidates et les candidats CFDT sont des ATMD comme vous.

Ils acceptent de vous représenter. Une fois élus, ils s'engagent à vous défendre collectivement et individuellement, à faire avancer les revendications propres aux ATMD, dans le respect des valeurs CFDT.

Formés pour mener à bien leur mandat, ils restent en proximité de leurs collègues et de leurs préoccupations.

Les élus CFDT sont soutenus par l'ensemble du réseau CFDT Défense. Ils échangent avec leurs pairs, participent à l'élaboration et à l'évolution des revendications, partagent leurs pratiques et leurs expériences pour progresser collectivement.

Le 6 décembre 2018, en accordant votre confiance à la CFDT, vous optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents. Un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de qualité de vie au travail.

